



UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE!



SUD RENAULT

Cléon

RUE DE TOURVILLE

BP 104

76 410 CLÉON

☎ : 01.76.86.83.74

01.76.86.69.76

01.76.86.13.78

✉ : sud.cleon@renault.com

Le 5 Juin 2016 Tract n° 8

Salaire de Ghosn : le scandale continue

Le salaire de Ghosn fait de nouveau la Une, suite au refus du conseil d'administration de Renault de suivre le vote des actionnaires qui se sont exprimés à 54 % contre sa rémunération de 7,25 millions d'euros (+ 8 millions chez Nissan).

Pas étonnant, vu la composition du conseil d'administration =>

Patronat, gouvernement et certains syndicats nous vantent les mérites de la « démocratie actionnariale ». On voit ce qu'il en est. Les salariés de Renault n'ont que 2.48 % des droits de votes, et ne pèsent rien de toute façon face aux gros actionnaires privés.

Notre seule façon de peser, c'est par la grève, en se syndiquant...



Thierry Desmarest
71 ans
Ancien patron de Total et pilier du capitalisme de barbichette, il siège aussi au conseil de Sanofi. Un ami des gros salaires. AFP



Franck Riboud
61 ans
Patron héritier de Danone et gros salaire du CAC. Allié de Ghosn, qu'il a soutenu dans ses démêlés avec l'Etat actionnaire. AP



Alain Belda
72 ans
Ce Canadien, ex-patron du géant Alcoa, a présidé le généreux comité des rémunérations de Renault. DR



Jean-Pierre Garnier
68 ans
Ancien PDG des laboratoires GSK, un poste qui paie bien, il n'a rien vu de mal au salaire de Ghosn. DR



Patrick Thomas
68 ans
Ex-boss du groupe de luxe Hermès, ami des mégas-salaires patronaux, il préside le comité des rémunérations. AFP



Marc Ladreit de Lacharrière
75 ans
Grand soutien de Ghosn, le patron de Fimalac siège aussi chez Casino et l'Oréal. Un caïd du système. REUTERS



Dominique de la Garanderie
72 ans
Membre de Transparency International, cette avocate est la caution éthique du conseil de Renault. DR



Pascale Sourisse
54 ans
X-Télécom, elle a fait carrière chez Alcatel et Thales où elle pilote l'international. Pas une rebelle. DR



Philippe Lagayette
72 ans
Pur produit de l'énarchie, l'ancien patron de la Caisse des dépôts siège aussi aux CA de Kering et Fimalac. Entre amis. REUTERS



Cherie Blair
61 ans
Spécialiste de la « responsabilité sociale des entreprises », l'avocate et épouse de Tony Blair est l'invitée chic du CA de Renault. REUTERS

La loi Travail veut réduire les indemnités de licenciement, pas la rémunération des PDG

49-3 : Non au passage en force

Retrait de la loi travail : on continue !

Le gouvernement a choisi de passer en force sa loi du Travail en utilisant le 49-3. Il donne au passage un gage au MEDEF qui réclamait la suppression de la sur-taxation des CDD. Le gouvernement avait ajouté cette mesure dans la loi Travail il y a un mois pour calmer la révolte des étudiants et des lycéens... L'exemple du CPE : En 2006, Dominique de Villepin avait aussi utilisé le 49.3 pour imposer le Contrat Première Embauche (CPE). **Le projet de loi avait été adopté, mais la mobilisation massive finira par signer la mort du CPE, qui sera abrogé.**

La mobilisation contre la loi Travail doit donc redoubler. « Mon ennemi, c'est la finance » proclamait Hollande pour se faire élire.

Il a depuis confié les clefs de la maison aux banquiers, au patronat et veut sacrifier les droits des salariés sur l'autel des profits.

La lutte des classes revient, plus que jamais d'actualité. Malgré le battage médiatique organisé pour tenter d'en minimiser le rejet massif, une majorité de la population reste opposée à la suppression programmée d'un nombre important des droits du salarié. L'enjeu est considérable : faire barrage à cette **régression sociale** qu'est le projet de loi Travail. S'il n'est pas prévu de supprimer le code du travail, la loi «travail », par les accords d'entreprises, nous empêcherait juste de pouvoir l'utiliser pour défendre nos droits. Des **décennies de combats sociaux passées à la trappe**. Pourquoi le mot réforme correspond-il toujours à la suppression de nos droits ? La crise économique n'est qu'un prétexte fallacieux, qui martelé à longueur de journaux télévisés est censé devoir dans l'esprit du plus grand nombre, être perçu comme une vérité. Ce n'est jamais assez ! Après des dizaines de milliards d'exonérations de cotisations et d'impôts offertes aux employeurs sans contrepartie, et qui continuent de creuser les déficits des caisses sociales, la mise en précarité du plus grand nombre est engagée. Il appartient à chacune et à chacun, Renault et prestataires, de se positionner clairement, et **d'agir**. Ce serait une erreur d'imaginer ne pas avoir à subir rapidement les conséquences de cette loi.

Les Routiers La SNCF La RATP seront en grève reconductible.

Les salariés du Transport protestent contre la loi Travail qui permet de réduire la majoration des heures supplémentaires de 25% à 10%. Ces heures supplémentaires représentent une part importante de leur salaire.

Nous aussi avons des raisons d'empêcher la loi Travail de passer. Cette loi va augmenter les possibilités de remettre en cause nos droits, notamment lors de l'accord d' « hyper compétitivité » qui est en train de se négocier en France pour 2017 et les années suivantes, comme l'accord qui vient d'être signé en Espagne.

L'exemple de Renault Espagne : la direction de Renault soumet l'attribution d'activités (fabrication de nouveaux véhicules ou éléments mécaniques, mais aussi attribution de projets véhicules...) à des accords d'entreprise visant à augmenter le temps de travail et la flexibilité, tout en limitant les hausses de salaires. La loi Travail supprimera tout frein à la mise en concurrence des salariés entre eux, nous entraînant dans une course sans fin au moins-disant social.

les salariés Renault, intérimaires et prestataires sont appelés à la grève sur la plupart des sites.



Appel à la grève et à manifester OUI

Tous à Paris ou à Rouen Le 14 juin 2016 OUI



LEÇON DE DÉMOCRATIE...

Les patrons pourront faire ce qu'ils veulent avec cette loi:

- Nous faire travailler 12h /jour (60 heures / semaine).
- Nous licencier plus facilement La loi El Khomri instaure un barème qui fige dans le marbre le montant maximal d'indemnités qu'un salarié peut percevoir si les prud'hommes jugent qu'il a été licencié sans justification ou en dehors des règles. Censé être obligatoire, ce barème sera indicatif pour les patrons (ils ne vont pas se gêner !!).
- Licenciement économique. Des critères plus précis définissent le motif économique d'un licenciement les difficultés économiques sont caractérisées par quatre trimestres consécutifs de baisse du chiffre d'affaires ou deux trimestres consécutifs de perte d'exploitation.
- Les heures supplémentaires majorées à 10 % au lieu de 25%.
- Fin du repos obligatoire de 11H entre chaque journée travaillée.
- Fin de la visite systématique de la médecine du Travail.

DU CODE DU TRAVAIL AUX ACCORDS PAR ENTREPRISE



Remise en cause de la hiérarchie des normes, ce qui veut dire qu'au niveau d'une entreprise, suite à référendum ou accord syndical, seul les syndicats majoritaires ayant obtenus aux élections dans les sites + 10% pourrons se faire entendre.

ATTENTION Restons vigilants lors des futures élections 2017 VOTEZ S.U.D

Le 25 mai L-Berger déclare au gouvernement retirer la loi El khomri serait inacceptable !! POUR SUD LE RETRAIT DE LA LOI DOIT ETRE TOTALE.

Accord de compétitivité : ne laissons pas la loi Travail exploser nos droits

La direction de Renault a commencé son offensive en vue d'imposer un nouvel accord de compétitivité, l'accord actuel se terminant le 31/12/2016.

Après une réunion le 19 mai pour faire le bilan de l'accord compétitivité de mars 2013, la direction et les syndicats (sauf SUD qui n'est pas représentée au niveau central) sont priés désormais de plancher dans des groupes de travail sur « l'Evolution de l'activité et de la performance ». Histoire d'en avoir une vision partagée. On connaît la suite... si nous laissons faire.

➤ Au menu : « **l'automobile du futur** » (3 juin) « **l'usine du futur** » (8 juin) « **l'évolution du travail** » (16 juin), « **l'ingénierie du futur** » (23 juin), « **Ambitions économiques et sociales** » (29 juin). Tout un programme ! Puis débiteront les négociations sur l'accord, avec bien d'autres réunions où la direction annoncera ses mesures.

➤ **Bref, un accord d'entreprise qui, si la loi Travail passait, pourrait revoir à la baisse nombre de nos droits dépendants de la convention collective de la Métallurgie ou du code du Travail.**

« Si tu ne participes pas à la lutte, tu participes à la défaite. »
(Bertolt Brecht, écrivain allemand 1898/1956)

La parole aux salariés

Un matin un militant (nous l'appellerons : Sudiste) échange verbalement avec le secrétaire représentant la « Lampe Berger » (nous l'appellerons Led) sur la U1 au bâtiment G.

Sudiste - Bonjour

Led - Bonjour

Sudiste - Vous n'avez pas communiqué sur la loi « El khomri »

Led – ça ne m'intéresse pas.

Sudiste – Un secrétaire de section qui ne s'intéresse pas à la loi El Khomri !

Led – Je suis allé à la manif, il y a eu beaucoup d'avancées.

Sudiste – Votre patron « La Lampe » laisse entendre que c'est une bonne loi et qu'il va signer.

Led – on n'aura pas à signer puisque c'est une loi. (*Faux lire tract du jour*)

Sudiste - Dans les entreprises de la taille de Renault, il y aura ouverture de négociations avec les syndicats. Donc signerez-vous ?

Led – On ne sait pas, mais il y a eu beaucoup d'avancées.

Sudiste – Beaucoup ? Tu peux me citer quelques points ?

Led – Les prud'hommes...heu !... heu !...

Sudiste - Bon plus rien ne sort donc plus d'autres arguments à me donner, Je les salue et je les quitte,

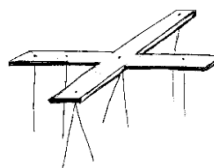
Conclusion :

La Lampe Berger » va-t-elle griller ? Elle appelle « à LED » ses marionnettes.

Petit Jeu : découvrir qui se cache



derrière la _____ aveuglante.



C . . T

